



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CRUC
DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le trente du mois d'avril, s'est tenue à l'Université de Laghouat, une réunion de la Conférence Régionale des Universités du Centre, sous la présidence de Madame le Professeur Ouiza CHERIFI.

Etaient présents :

Nom et prénom	Fonction, Etablissement
CHERIFI Ouiza	Présidente CRUC, U Boumerdès
ZAGHDAR Ahmed	Recteur, U Médéa
SAIDANI Boualem	Recteur, U Béjaïa
BENBERTAL Djamel	Recteur, U Laghouat
CHOUKRI Ali	Recteur, U Djelfa
BEZZINA Mohamed	Recteur, U Khemis Miliana
BENHAFID Mohamed Said	Directeur ENSH
KOUDIL Mouloud	Directeur, ESI
MERAGHNI Abdelhamid	Directeur, ENS Kouba
BENDOUKHA Berrabah	Recteur, U Chlef
SELLAMI Aziz	Vice-Recteur, U Alger 1
BENZAGHOU Benali	Recteur, USTHB
DJENOUHAT Fadila	Directrice, CU Tipaza
BOUMAIZA Said	Recteur, U Blida 2
ZEROUALA Mohamed Salah	Directeur, EPAU
BENZAOUI Ahmed	Directeur, EPSTA
MIHOUBI Mustapha Kamel	Directeur Adjoint ENSH Blida
AISSAOUI Mohamed	Vice-Recteur, U Bouira
BENHASSINE Wassim	Directeur Adjoint Relex, ENSM
KOLLI Abdellah	Directeur, ENS Bouzareah
BARAMA Djamel Dine	Directeur, ENST Rouiba
ZERZOUR Ali	Directeur, ENSTP
YOUSFI Mohamed	Directeur, ENS Laghouat
CHERIET Rabah	Recteur, U Alger 3
HAMDI Boualem	Directeur, ENSSMAL
BERKOUK M'hand	Directeur, ENSSP
DERARDJA Djamel	Directeur, ENSM
CHAALAL Ahmed	Recteur, UFC
ABADLIA Mohamed Tahar	Recteur, U Blida 1
KECIR Mohamed	Secrétaire Permanent, CRUC
BICHE Mohamed	Directeur Etudes ENSA
KACI Ferhat	Directeur ENSA

HAMDI PACHA Youcef	Directeur ENSV
DEBYECHE Mohamed	Directeur ENP
MOUSSI Abderrahmane	Directeur CRTSE
DADA MOUSSA Belkhir	Directeur CU Tamanrasset
HALILAT Mohamed Tahar	Recteur U Ghardaia

Etaient absents les représentants des établissements suivants :

U Alger 2, U Tizi Ouzou, EHEC, ENSSEA, ESC, ENSJSI

Ordre du jour :

- 1) Validation des offres de formations doctorales (PG, PGS, ED, DLMD).
- 2) Validation de statut des Ecoles Supérieures
- 3) Bilan et synthèse du Guide des Licences et Masters
- 4) Redynamisation des Comités Sectoriels Permanents (propositions de participants par établissement).
- 5) Divers :
 - a. Progression dans la carrière universitaire des enseignants
 - b. Problématique du Master et de la formation d'ingénieur
 - c. Adossement du Master à la Recherche



La séance a été ouverte à 09h30 par Madame la Présidente de la Conférence Régionale Centre Professeur CHERIFI Ouiza, en souhaitant la bienvenue à tous les Chefs d'établissements ou leurs représentants et en les remerciant d'avoir répondu à l'invitation. Elle a aussi vivement remercié Monsieur BENBERTAL Djamel, Recteur de l'Université de Laghouat pour l'accueil chaleureux et exceptionnel qu'il a réservé aux membres de la CRUC présents. La parole a ensuite été donnée à Monsieur BENBERTAL qui a, à son tour, souhaité la bienvenue à ses hôtes.

Madame la Présidente a fait lecture de l'ordre du jour.

Elle a ensuite donné la parole aux Directeurs des Ecoles au sujet du statut de leurs écoles, premier point inscrit à l'ordre du jour.

1/ Validation du statut des Ecoles Supérieures

Selon l'avis des Directeurs présents, le statut en question est finalisé à 90%. La CRUC émet un avis favorable à la validation de ce statut, en attendant sa finalisation.

La parole a ensuite été donnée à Monsieur KECIR Mohamed, Secrétaire Permanent de la CRUC qui a présenté le deuxième point de l'ordre du jour, relatif à la :

2/ Validation des offres de formations doctorales (PG, PGS, ED, DLMD)

Les résultats détaillés par établissement et par domaine et relatifs aux évaluations (en sessions normales et en session de recours), par les Commissions Régionales d'Expertise (CRE), des offres de formations doctorales, ont été reportés sur un document (Annexe ci-jointe). Les résultats relatifs aux offres ont été remis à chaque établissement.

Les CRE se sont réunies au niveau de la Bibliothèque Centrale de l'UMBB, où les experts ont procédé à l'évaluation des offres de formations doctorales au titre de l'année universitaire 2014-2015, selon l'échéancier suivant :

- en session normale les 14 et 15 avril 2014 (évaluation des offres de formations des domaines ST, SM, MI, SNV, STU, SHS, DSP, SEGC, LLE, LLA, LCA, STAPS),
- en session recours le 22 avril 2014 (tous les domaines).

MAGISTER

153 offres de formation Magister (dont 68 Habilitations, 75 Reconductions et 10 Gels) ont été déposées par 11 Universités et 15 Ecoles, dont 44 par ces dernières, soit un taux de 29%.

138 offres ont été acceptées, soit un taux de 90% ; quant aux dossiers rejetés, ils sont au nombre de 15.

Le nombre de postes correspondant aux offres acceptées est de **1151** (852 pour les Universités et CU et **299** pour les Ecoles), dont **269** pour les SEGC, **216** (LLA), **181** (DSP) et **166** (SHS), ce qui représente des taux respectifs de **23,3**; **19**; **15** et **14** %.

PGS

Les dossiers déposés pour l'habilitation, la reconduction et le gel des PGS sont au nombre de **19**, parmi lesquels **14** ont été acceptés (dont **12** émanant des Ecoles, soit un taux avoisinant les 74% et **1** pour le CERIST).

Parmi ces dossiers, **08** appartiennent au domaine SEGC et **05** au domaine DSP.

Les 05 dossiers rejetés représentent un taux d'un peu plus de 26%.

Le nombre de postes acceptés pour la formation PGS est de **339**, dont la plus grande part revient à l'EHEC (avec **140** postes dans le domaine SEGC, représentant un taux de **41%**), suivie de l'ESC avec **60** postes (environ **18%**) dans le même domaine.

ECOLES DOCTORALES

Le 3^{ème} volet de ces évaluations concerne les Ecoles Doctorales : le nombre de dossiers déposés et retenus dans leur totalité est de **07**, dont un (01) émanant de l'ESC.

03 ont été attribués au domaine DSP, **02** au domaine LLA, **01** au domaine SHS et **01** au domaine SEGC.

Le nombre de postes accordés aux 04 Universités et à l'ESC est de **120**, répartis entre les domaines DSP et SEGC (**50** postes chacun) et les domaines SHS et LLA (**10** chacun), avec **50** postes pour l'ESC.

DOCTORAT/LMD

17 Universités et CU et **10** Ecoles ont déposé, respectivement, **244** et **33** offres de formations D/LMD (taux respectifs de **88** et **12%**), soit au total **277** dossiers d'habilitation, de reconduction et de gel, tous domaines confondus et représentant **27,8%** pour le domaine ST, suivi du domaine SNV-STU avec **14,4%** et des domaines SEGC, SHS, DSP et MI avec un taux moyen de **10,5%**.

256 offres ont eu un avis favorable (dont **112** Habilitations, **100** Reconductions et **44** Gels) avec des taux d'acceptation identiques aux taux de dépôt pour les mêmes domaines, ce qui représente un taux global de ces derniers de presque **85%**. Quant aux **21** dossiers rejetés, leur taux avoisine les **8.2%**.

Le nombre de postes accordés pour le D/LMD est de **1752** dont **1499** au profit de **16** Universités et **253** pour **10** Ecoles.

C'est l'USTHB qui bénéficie du plus grand nombre (**243**), suivie de l'Université d'Alger 3 (**225**), de Béjaïa (**167**), de l'UMMTO (**164**) et d'Alger 2 (**104**), accumulant à elles seules **51,5%** du total.

Répartis par domaine, ce sont les ST qui se taillent la plus grande part avec **331** postes (**18,9%**), les SHS avec **286** postes (**16,3%**), les SEGC (**255 p**, **14,6%**), les DSP (**226 p**, **12,9%**) et les SNV (**177 p**, **10,1%**), les SM, MI et LLA avec un taux moyen de **7%**.

En récapitulation et au titre de l'année universitaire 2014-2015 :

- sur les **153** dossiers de Magister déposés, **138** offres ont été retenues pour **1151** postes.
- sur les **19** dossiers de PGS, **14** ont été acceptés pour **339** postes.
- **07** dossiers relatifs aux Ecoles Doctorales ont été retenus à **100%** pour **120** postes et
- Sur les **277** dossiers du D/LMD, **256** ont eu un avis favorable et ce pour **1752** postes.

Au total, sur les **456** offres des quatre formations doctorales (PG, PGS, ED et DLMD), **91%** ont été acceptées par la Commission Régionale d'Expertise.

Il est à souligner que les travaux auxquels ont participé **104** experts qui, avant d'entamer l'évaluation des offres, ont travaillé avec la documentation relative à la réglementation en vigueur. Ces travaux se sont déroulés dans de très bonnes conditions.

Le détail des différentes opérations d'expertise est présenté en Annexe.

Les résultats d'évaluation des offres de formations doctorales (PG, PGS, ED et DLMD), au titre de l'année universitaire 2014-2015, ont été validés.

Remarques et recommandations des chefs d'établissements :

Suite aux remarques qui ont été émises par certains Chefs d'établissements quant aux avis défavorables des experts, ils ont été informés que ces avis sont motivés par les réserves qui n'ont pas été levées.

Monsieur le Recteur de l'Université de Béjaïa a soulevé le problème dont souffre le département d'anglais où il ya **01** enseignant pour **100** étudiants. L'offre D/LMD correspondant à cette filière a eu un avis défavorable à cause d'un encadrement interne insuffisant.

L'Université de Blida 2 a également posé le problème du manque flagrant d'enseignants d'anglais. Ce problème se pose d'ailleurs à toutes les universités de la région centre.

A ce titre, pour les filières souffrant du manque d'encadrement, il a été recommandé par la CRUC:

- de former des consortiums d'établissements par filière, afin de mutualiser les moyens humains.
- Alléger les critères à retenir pour ce type de filière.
- Permettre des dérogations d'ouverture de filière, à titre exceptionnel.

3/ Bilan et synthèse du Guide des Licences et Masters

La CRUC recommande :

- la régularisation des Licences et Masters ouverts sans arrêté.
- Les guides des Licences et Masters ayant été transmis au MESRS, la CRUC recommande leur traitement à l'échelle nationale.

4/ Redynamisation des Comités Sectoriels Permanents-CSP (propositions de participants par établissement).

Afin de permettre le changement de statut de CSP (par secteur) et les redynamiser, Madame la Présidente de la CRUC a réitéré la demande aux Chefs d'établissements de transmettre le nom de 02 représentants de chaque établissement pour permettre de choisir la composante du CSP du MESRS. Le nouveau CSP sera présidé par le MESRS ou son représentant.

5/ Divers

a/ Progression dans la carrière universitaire des enseignants

En ce qui concerne la carrière des enseignants, plusieurs propositions ont été avancées mais n'ont pas eu de consensus, à savoir :

- Tenir compte de la spécificité de chaque établissement
- Prendre en considération les responsabilités académiques
- Proposer de nouveaux critères de recrutement en prenant en charge non seulement le Magister mais aussi le D/98 et le D/LMD
- Différencier les conditions d'habilitation entre les détenteurs du D/98 et du D/LMD
- Proposer différentes classes de Professeurs : Pr classe A, Pr classe B et Pr classe C (exceptionnelle)
- Pour le Professeur émérite, lui délivrer le titre d'éméritat à titre honorifique
A ce sujet, les Chefs d'établissements souhaiteraient connaître la suite réservée au dossier sur l'éméritat.

Pour la progression dans la carrière universitaire des enseignants, les Chefs d'établissements proposent la mise en place d'une commission pour rassembler la documentation juridique nécessaire et faire des propositions qui seront examinées le 25/05/2014 lors de la CRUC. Cette commission est composée de :

Messieurs les Professeurs :

- BENZAGHOU Benali
- SAÏDANI Boualem
- DEBYECHE Mohamed
- BARAMA Djamel

b/ Problématique du Master et de la formation d'ingénieur

Après débat sur cette question, plusieurs idées ont été émises, à savoir :

- Faire asseoir davantage le système LMD et l'améliorer.

Engager une réflexion, en faisant participer tous les acteurs, pour l'évolution du système LMD, avec la mise en place dès la rentrée 2015-2016:

- ✓ d'un Master of Engineering
- ✓ d'un Master of Science
- Textes et autres contenus à définir
- Créer des pôles d'excellence et revenir au métier d'ingénieur.

La recommandation de la CRUC, faite par les Chefs d'établissements, a été de ne plus faire la différence entre les offres de formation académique (A) et professionnelle (P) et les appellations A ou P, relatives aux offres de formation, doivent être supprimées des canevas des offres.

c/ Adossement du Master à la recherche

Après débat, la CRUC recommande :

- La distinction entre l'évolution vers les masters dans les écoles (arrêté 715) de celle dans les universités (système LMD).
- L'adossement du master à la recherche ne doit plus être un préalable pour son ouverture.

Avant de lever la séance à 12h30, Monsieur le Recteur de l'Université Amar Telidji de Laghouat a tenu à honorer le Professeur BENZAGHOU Benali, Recteur de l'USTHB, à l'occasion de la célébration du 40^{ème} anniversaire de la création de cette université. Il a également rendu hommage au Professeur CHERIFI Ouiza pour tous les efforts fournis à la Présidence de la Conférence Régionale Centre.

Madame la Présidente a réitéré ses vifs et sincères remerciements à Monsieur le Recteur de l'Université de Laghouat et à tout son staff pour la qualité de l'accueil et pour l'organisation parfaite qui a permis la réussite de cette Conférence.

La Présidente de la CRUC

Pr Ouiza CHERIFI

